

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

Transport Intramuros

2025-2026



La présentation du dossier à la commission de transport scolaire nécessite le retour obligatoire avant le 31 juillet 2025 du formulaires complété et des documents demandés en totalité ainsi que l'inscription en ligne sur le site Essonne Mobilité.

■ Informations enfant

Nom :

Prénom : Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ecole : Elémentaire la Girafe Maternelle Pomme de Pin

Classe : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

■ Informations parents

Situation : Marié Concubinage Divorcé Séparé Célibataire veuf/ve

Père :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel portable : Autre numéro :

Adresse Mail :

Avez vous un emploi ? Oui Non (Si oui vous devez fournir obligatoirement une attestation d'emploi de votre employeur avec ce dossier).

Avez vous le permis de conduire ? Oui Non Etes-vous véhiculé ? Oui Non

Mère

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel portable : Autre numéro :

Adresse Mail :

Avez vous un emploi ? Oui Non (Si oui vous devez fournir obligatoirement une attestation d'emploi de votre employeur avec ce dossier).

Avez vous le permis de conduire ? Oui Non Etes-vous véhiculé ? Oui Non

■ Informations inscriptions

Dans le cas où vous êtes "séparé ou divorcé" l'enfant vit chez :

Le père La mère Mode de garde alternée

Si mode de garde alternée merci d'indiquer les modalités de garde :

Fréquence de prise du bus intramuros :

MATIN : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

SOIR : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Toutes les semaines 1 semaine sur deux de temps en temps

Les représentants légaux sont responsables de leur enfant tant qu'il n'est pas monté dans le bus et dès qu'il le quitte. Les parents doivent accompagner et surveiller personnellement leur enfant jusqu'à la montée dans le bus à l'arrêt formalisé lors du trajet aller, ainsi que lorsqu'ils viennent le chercher à l'arrêt de bus formalisé dès la descente du véhicule lors du trajet retour.

Nous, responsables légaux, nous engageons à emmener et récupérer notre enfant aux arrêts de bus formalisés. En cas d'absence de notre part, les personnes désignées ci-dessous sont autorisées à assurer l'accompagnement et/ou la prise en charge de notre enfant. (Pièce d'identité de la personne désignée obligatoire à présenter lors de la prise en charge de l'enfant).

1. Est mandaté Madame Monsieur

Nom et Prénom :

Adresse :

Tel portable :

Autre numéro :

2. Est mandaté Madame Monsieur

Nom et Prénom :

Adresse :

Tel portable :

Autre numéro :

Si la personne mandatée n'est pas majeure, les responsables légaux engagent leur propre responsabilité, la Mairie de Maisse ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'incident. Si les responsables d'enfants scolarisés en école maternelle sont absents aux horaires indiqués à la descente de bus, ceux-ci seront conduits à l'accueil périscolaire le plus proche. Ce temps vous sera facturé.

Madame, Monsieur :

s'engage à prendre connaissance du règlement du transport scolaire de la commune de Maisse, de le respecter et de le partager avec son enfant. Celui-ci est consultable sur le site maisse.fr ou à demander auprès du service scolaire. Tous changements concernant mon enfant pouvant avoir des incidences sur le transport scolaire, seront mentionnés par écrit auprès de la Mairie, de l'accompagnateur de bus et de l'enseignant de mon enfant

Date :

**Signatures des
représentants légaux**